

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

DECRET N°72-176 du 4 Juillet 1972

chargeant le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

7 VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié,

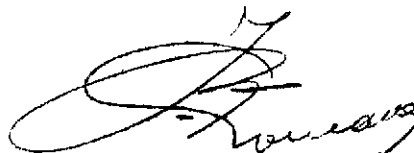
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 4 Juillet 1972, Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI FOURDOUNGA.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Juillet 1972

par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 12 - HC 2 - SGG 4
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-DN-ACDN-CNI 7 - ACN 2 - DEP-DGAJL-Dt.St.6
JORD 1.